



UTILISER LE COMPOST DE DÉCHETS VERTS

Janvier 2023

Pourquoi utiliser du compost ?

Le compost apporte un double bénéfice à vos cultures :

- ➔ de **l'azote**, du **potassium** et du **phosphore** qui nourrissent les végétaux ;
- ➔ de **la matière organique** qui améliore l'activité biologique et la structure du sol.

Bon à savoir :

- Pour les semis et les plantations, le compost ne peut pas être utilisé pur, au risque de « brûler » les racines des plantules. Il doit donc toujours être mélangé avec de la terre, du sable ou du terreau.
- Sur le gazon, au pied des arbres ou entre les rangs de légumes, il peut être épandu pur en surface.
- Avec un pH légèrement basique, le compost ne convient pas pour les plantes acidophiles comme les azalées, les rhododendrons et les bruyères.

Comment utiliser le compost ?

ENTRETIEN DES PELOUSES



- ✓ **Dosage** : 0,5 à 1 kg de compost par m² tous les 3 à 5 ans.
- ✓ **Conseil** : Au printemps ou en fin d'été.

ARBRES FRUITIERS



- ✓ **Dosage** : 3 à 5 kg de compost par m² et par an.
- ✓ **Conseil** : Sous la couronne des arbres, en automne.

TERRES DE REMBLAIS



- ✓ **Dosage** : 20 à 30 kg/m² ou une couche de 5 à 7 cm avant de travailler le sol.
- ✓ **Conseil** : Amendement pour les sols lourds ou pauvres en humus.

REMPOTAGE ET JARDINIÈRES



- ✓ **Dosage** : 1/3 de compost + 1/3 de terre de jardin + 1/3 de sable grossier.
- ✓ **Conseil** : En mélange.

POTAGER



- ✓ **Dosage** : 1 à 5 kg de compost par m² et par an, en fonction des besoins des légumes cultivés.
- ✓ **Conseil** : Épandage en automne, fin d'hiver ou au printemps entre les rangs de légumes.

LORS DE LA PLANTATION



- ✓ **Dosage** :
 - par plante vivace : 0,5 kg ;
 - par rosier ou arbuste : 3 kg ;
 - par arbre : 10 à 15 kg.
- ✓ **Conseil** : Mélanger le compost à la terre dans le trou de plantation.



	Valeurs moyennes (avril 2022)	Valeurs à garantir
Matière sèche (MS) :	56,4 %	min. 40 %
Matière organique :	28,2 % de MS	min 16 % si MS > 50 % min 18 % si 40 % < MS < 50 %
pH :	8	entre 6,5 et 9,5
Conductivité :	1 758 $\mu\text{S}/\text{cm}$	
Azote total (N) :	1,2 % de MB	
Phosphore (P_2O_5) :	0,4 % de MB	
Potassium (K_2O) :	0,8 % de MB	
Calcium (CAO) :	2,5 % de MB	
C/N :	13,7	

Lot :

AUTORISÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Notre compost vert est fabriqué à partir de branchages et de coupes d'herbe (déchets verts provenant de nos recyparcs). Il est produit sur notre dalle de compostage à HABAY-LA-NEUVE. Le processus de compostage dure en moyenne 3 mois durant lesquels des contrôles sont effectués pour maîtriser l'humidité, l'oxygène et la température. À la fin du processus, le compost est affiné et stocké en lots de 1 000 tonnes. Chaque lot est analysé par un laboratoire agréé indépendant.

Grâce à ce suivi qualité, notre compost de déchets verts répond aux normes des autorités régionales et fédérales :

- **certificat d'utilisation SPW n°COM/003/CA/3/0/20-021**
- **dérogation SPF Santé publique EM036.VH**

Il est également autorisé en **agriculture biologique** conformément au règlement européen **CE 2018 R 0848**. Notre numéro d'agrément délivré par Foodchain ID Certification SA est **BE BIO 03**.



Plus d'infos ?

Téléchargez nos brochures
sur www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets
Contactez-nous au 063 231 987

